Réf. Farde e-Assemblées : 2520056

N° OJ : **42**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/04/2023

Objet : Accord de coopération entre la Ville de Bruxelles et la "Huis van het Nederlands".- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'avis positif du Service juridique:

Considérant que La Ville de Bruxelles et la Huis van het Nederlands collaborent de longue date et avec succès dans le cadre de la formation des membres du personnel au néerlandais;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : La convention de collaboration pour une période de 18 mois, d'avril 2023 à septembre 2024, entre la Ville de Bruxelles et la Huis van het Nederlands est adoptée.

Annexes :

Convention (Consultable au Secrétariat des Assemblées)